
**SÉPARATION OU DIVORCE :
LES PLANIFICATEURS FINANCIERS DE LA BANQUE LAURENTIENNE
RECOMMANDENT DE PRÉVOIR LES INCIDENCES FINANCIÈRES**

Montréal, le 28 octobre 2010 – Bien que l'éventualité d'une séparation ou d'un divorce ne soit pas celle envisagée au début d'une vie commune, elle n'en demeure pas moins, à échéance, une réalité pour bien des ménages. Si la Banque Laurentienne sait offrir une gamme de services étendue aux familles, notamment sous la forme des comptes conjoints, ses planificateurs financiers savent aussi répondre à des besoins spécifiques lors de l'éclatement des couples.

Droit matrimonial et questions patrimoniales

Le droit matrimonial établit clairement les questions de patrimoine familial. Tout ce qui s'accumule durant l'union peut se partager dans la désunion, tout comme au moment du décès. Ainsi, les biens qui entrent dans le patrimoine familial comprennent principalement la ou les résidences et leurs meubles, les véhicules automobiles, les gains inscrits aux régimes publics de retraite et les droits accumulés dans les régimes de retraite privés et les REER. Les biens qui ne sont pas considérés comme faisant partie du patrimoine familial sont ceux qui proviennent d'une succession, un legs ou un don, tous les autres biens qui ne sont pas identifiés par la loi comme faisant partie du patrimoine familial, notamment les comptes en banque, l'argent liquide, les actions, les gains de loteries, et les sommes accumulées dans un CELI.

« Les planificateurs financiers peuvent intervenir efficacement dans le cas d'une séparation ou d'un divorce, explique Guylaine Dufresne, directrice, Planification financière à la Banque Laurentienne, région Nord-ouest du Québec. En ayant de bonnes connaissances dans plusieurs domaines, le planificateur agit comme guide et personne ressource afin de faciliter la démarche du client. »

Ainsi, le planificateur financier est en mesure de faciliter la compréhension du travail des spécialistes impliqués et des enjeux soulevés par les différents aspects d'une rupture. Il pourra préparer un rapport de la situation financière de son client, afin d'aider le spécialiste (notaire ou avocat) à prendre des décisions. Le planificateur financier assistera son client sur demande pour rassembler tous les documents dont il aura besoin dans les circonstances. Enfin, il pourra participer à l'établissement de son bilan et de son budget.

« L'intervention du planificateur financier auprès d'un client portera au besoin sur les mises en garde nécessaires, ajoute Guylaine Dufresne. En d'autres mots, allumer les lumières rouges afin que le client soit conscient et informé sur les choix qu'il aura à faire, de façon à être en mesure d'évaluer les propositions qui lui sont faites par les spécialistes; le planificateur en fera le suivi. »

En bout de ligne, le planificateur financier est en mesure d'offrir un soutien technique appréciable à ses clients pendant une démarche de séparation ou divorce, car il est une personne neutre et non impliquée au plan émotif dans la démarche. Il peut donc aider son client à faire les meilleurs choix possibles dans les circonstances.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à l'échelle du Canada. Elle offre à ses clientèles tout un éventail de services financiers diversifiés et se distingue grâce à l'excellence de son service et à son accessibilité. La Banque est au service des particuliers et des petites et moyennes entreprises, et elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers indépendants par l'entremise de B2B Trust. Enfin, elle offre des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales bancaires. Ailleurs au Canada, la Banque est active dans des segments de marché spécifiques où elle détient une position de choix. La Banque Laurentienne du Canada gère un actif au bilan de plus de 23 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 14 milliards \$. Fondée en 1846, elle emploie aujourd'hui plus de 3 600 personnes.

-30-

Renseignements :

Mary-Claude Tardif

Conseillère

Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca